

**Présentation de l'avant-projet à la population et à la CLDR
« Aménagement de l'étang du Grand Bu à Niverlée
en zone de convivialité et de loisirs » le 9 septembre 2019
*Première demande de convention Développement Rural***



Cette réunion de présentation est organisée par la Commune, conformément à la procédure Développement Rural, en vue de présenter à la population et à la Commission Locale de Développement Rural, le projet pour lequel elle sollicite sa première demande de convention.

Présences

32 participants

Monsieur JACQUIEZ P., Bourgmestre et Président de la CLDR
Mesdames BENTZ A-S., HAMOIR B., MARCHAND M-P. et Messieurs ADAM R., CELLIERE M., DEMOL L., HAYOT J-J., JORDENS L., MAMBOUR M., PAULY M., VAN HUMBEECK C., XHAUFLAIRE D., membres de la CLDR
Mesdames DATH A., D'EER M., HASQUIN S., LEBRUN Cl., et Messieurs BACHELART, DATH M., MINET D., MINET L., Habitants de Niverlée,
Mesdames ARNOULD M., HUTIN S. et Messieurs ROBERT B., HOEDT A., ROULIN J-M., VANDE GHINSTE Ch., VANDERAUWERA J-C., Habitants de l'entité,
Monsieur WAUTHY Ph., Bureau d'études ARPAYGE,
Madame MAGIS S., Administration communale
Madame LEMAIRE C. et Monsieur HIGNY F., Fondation Rurale de Wallonie

Excusés

Mesdames BOURDOUXHE P., LARBOUILLAT W. et Messieurs BERTRAND J-M., COULONVAUX St., DUBUC E., MABILLE J., PAULY X., VAN GEEL B., STEVENS J., membres de la CLDR
Monsieur COLLARD S., Administration communale
Monsieur GABRIEL E., DGO3 Service extérieur de Ciney
Madame QUOIRIN M-H., ARPAYGE

Invités

L'ensemble de la population, via le bulletin communal, la page Facebook communale et la page Facebook du PCDR de Doische, ainsi que les membres de la Commission Locale de Développement Rural.

Monsieur JACQUIEZ, Bourgmestre et Président de la Commission Locale de Développement Rural, accueille les habitants et les remercie d'avoir répondu présents à cette invitation.

Introduction

La Fondation Rurale de Wallonie, organisme d'accompagnement, présente les objectifs, le contexte et l'état d'avancement de ce projet, inscrit dans le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) 2018-2028 de la Commune de Doische.

Le projet vise à préserver et à mettre en valeur l'étang qui se trouve en zone Natura 2000 et qui est classé comme Site de Grand Intérêt Biologique (création de mares, installation de clôtures de protection pour empêcher l'accès à la zone d'intérêt biologique, création de pontons de pêche et d'observation pour limiter les incivilités etc.). Il vise également à créer un espace de convivialité pour que les doischiens se réapproprient le lieu (aire de barbecue, espace de jeux et de détente, sensibilisation à la faune et à la flore présentes sur le site etc.).

Le projet est né en 2014 lors des réunions citoyennes menées dans le cadre de l'élaboration du PCDR de la Commune de Doische. Ce projet est le premier projet prioritaire désigné par la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et par le Conseil communal. La fiche-projet a été rédigée en 2016 avec la consultation du Département Nature et Forêt (DNF), du Département de l'étude et du milieu naturel et agricole (DEMNA) et de Natagriwal asbl.

Loué à un agriculteur depuis des années, ce bien agricole communal a été rendu libre d'occupation en mars 2018.

Quelques habitants ont manifesté leur opposition au projet et, à l'inverse, une soixantaine de personnes (dont 30 habitants de Nivèrlée) ont remis une pétition en faveur de celui-ci. Toutes ces réactions ont été examinées par la CLDR qui, tout comme le Conseil communal, a décidé de poursuivre la mise en œuvre de ce projet.

La Commune a obtenu, en mai 2018, une promesse de subsides du PWDR, de la Direction du Développement Rural et de la Direction des Espaces Verts, afin de réaliser ce projet estimé à 277.000 €, dont 50.000 € environ à charge de la Commune.

Le bureau d'études spécialisé, ARPAYGE, représenté par Monsieur Philippe WAUTHY, architecte paysagiste, a été désigné par la Commune en février 2019 pour la réalisation de ce projet.

Présentation de l'avant-projet

M. Philippe WAUTHY, architecte paysagiste du bureau d'études ARPAYGE, présente la situation existante, les esquisses de l'avant-projet et commente les aménagements prévus.



Notes sur la zone d'intérêt biologique

Un « plan de gestion » sera réalisé par le Département Nature et Forêt (DNF) et l'accès à cette zone sera interdit par la pose de clôtures et la plantation de haies d'épineux.

Des aménagements seront mis en œuvre pour dévier les drains et pour empêcher les nitrates de percoler dans la zone. *Leur origine est actuellement inconnue : vases déposées lors des derniers curages de l'étang, ruissellement des terres agricoles... ?* Solutions à étudier : création d'un fossé, racleage des terres... ?

Création de trois mares traitées différemment (tailles et berges) afin d'accueillir des espèces différentes.

Au sud, création d'un pré de fauche afin de créer une zone tampon entre le bois et la zone récréative.

Notes sur l'étang

Création d'un cheminement et de deux pontons via une passerelle aérienne (1m80 de large) afin de protéger les berges du piétinement.

Pose de panneaux didactiques et création de pontons faisant office d'espaces d'observation (un vers les mares et l'autre vers les herbiers semi-aquatiques) en vue de faciliter l'organisation d'animations pédagogiques, en particulier avec les enfants.

Vidange et curage de l'étang à prévoir tous les 5 à 7 ans dans le plan de gestion du DNF afin d'aspirer la vase et de gérer la faune piscicole (carpes, brochets en surnombre actuellement) en vue de rétablir la qualité de l'eau. Création d'une bande de régulation et de vidange (un moine) afin de faciliter les opérations. A noter que la source de l'étang (créé pour abreuver le bétail) est d'origine inconnue.

L'étang sera ceinturé par la végétation afin de n'offrir qu'une seule entrée, via un portillon d'accès. L'entrée au sud sera donc reboisée et la zone empierrée aménagée en zone verte.

Notes sur la zone récréative



Cette zone, aménagée en-dehors du périmètre Natura 2000, représentera environ 15% de la surface totale du site.

Sécurisation par une haie avec plantation d'un arbre symbole faisant office de sas d'entrée.

Création d'espaces de stationnement vélos, autos et personnes à mobilité réduite (PMR).

Création d'une zone de détente avec barbecue (un foyer commun), mobilier, terrain de pétanque, aire de jeux pour enfants et aire de détente (zone gazonnée permettant la pose d'un petit chapiteau).

Création d'une toilette sèche pour les utilisateurs ainsi que pour les randonneurs de passage.

Questions, discussions et remarques

La réunion, menée dans une démarche participative, a pour objectif de recueillir les remarques des habitants afin d'améliorer et de faire évoluer le projet.

Risque de dégradations du mobilier et des aménagements dans cette zone éloignée, en absence de contrôle social et de passage important / La zone est visible depuis le village ; Le site est fréquenté tous les jours ; Plusieurs habitants de Niverlée s'engagent à être attentifs, proactifs et à signaler tout débordement éventuel ; A chacun aussi d'être réactif (on peut ramasser un déchet plutôt que de faire appel aux ouvriers communaux) ; Il y a souvent des a priori et des craintes pour peu de problèmes en réalité ; Un comité de surveillance villageois pourra être créé si cela s'avère nécessaire ; Des caméras pourront être installées par la Commune.

La gestion du site, notamment le nettoyage des toilettes sèches / L'infrastructure communale sera gérée par la Commune.

Pose de luminaires ? / Ce n'est pas prévu dans le projet, mais faisable via un système de capteur solaire / Les participants n'en souhaitent pas.

Accessibilité du site pour la faune après la pose de clôtures / Les clôtures d'1m20 environ seront ouvertes en bas pour permettre le passage de la petite faune, les grands mammifères sauront passer dans les haies d'épineux pour accéder à l'étang et aux mares.

Passerelle imaginée en bois robinier, une essence provenant de Roumanie / **Chêne ou mélèze, des essences locales, à privilégier.**

La superficie d'eau sera-t-elle agrandie ? / L'étang restera à l'identique. 3 mares seront créées pour une surface d'eau supplémentaire d'environ 150 m².

Le niveau d'eau de l'étang est souvent bas car il n'y a pas réellement de source d'alimentation. Comment le niveau d'eau sera-t-il régulé afin de maintenir l'attrait du site et protéger la faune et la flore ? / Création d'une bande de régulation et de vidange (un moine). Le DNF envisage de faucher régulièrement la zone afin de restaurer la prairie mégaphorbiaie.

Déboisement et reboisement prévus ? / Ponctuellement pour le nettoyage du site (nombreux bois morts), créer une ceinture autour de l'étang, plantation d'une haie d'épineux dans la zone naturelle, pour la restauration de la prairie mégaphorbiaie etc.

La pêche est-elle permise en Natura 2000 ? / Oui, mais il n'est pas prévu d'organiser une pêche intensive. La régulation des espèces se fera également lors des vidanges.

Accessibilité à la passerelle et aux pontons pédagogiques / Le portail à l'entrée de la zone sera uniquement dissuasif et ne sera pas fermé à clef.

Installation de poubelles ? / Prévues dans le projet. **A réfléchir car cela représente une gestion importante pour la Commune et l'absence de poubelles invite les utilisateurs à repartir avec leurs déchets.**

Un inventaire de la faune et de la flore présentes sur le site a-t-il été réalisé ? / Oui, et actualisé en 2018 par le DEMNA, celui-ci est disponible sur le site Internet <http://biodiversite.wallonie.be>

Avis sur cet avant-projet

Les participants s'accordent pour dire que **cet avant-projet est très bien au niveau fonctionnel, les aménagements proposés permettent de préserver la faune et la flore et s'intègrent parfaitement dans l'environnement naturel du site.**

Les participants se prononcent sur le projet de la manière suivante :

- **24 « pour »** l'avant-projet tel que présenté en séance et moyennant la prise en compte des points d'attention formulés en séance,
- **5 « absence »**, 2 seconds résidents, l'auteur de projet et la FRW,
- **3 « contre »**, l'un qui exprime ses craintes quant aux dégradations probables des infrastructures et les deux autres jugeant le projet démesuré pour le village et trop coûteux.

Les membres de la CLDR s'accordent pour dire que cet avant-projet répond bien à l'esprit du projet tel que discuté dans le cadre des réunions de la CLDR. **La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) émet, à l'unanimité, un avis positif sur l'avant-projet tel que présenté en séance.**

La Commune ne peut s'avancer sur un calendrier pour la réalisation du projet, au vu des nombreuses procédures (3 pouvoirs subsidiaires, permis d'urbanisme nécessaire etc.).

Le Président de la CLDR, Monsieur Jacquier, conclut la réunion et invite les habitants à partager le verre de la convivialité.

Florian HIGNY et Céline LEMAIRE,
Fondation Rurale de Wallonie